

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1100

présenté par

M. Potier, Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, Mme Rabault, Mme Rouaux, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	1 729 544 101	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	601 914 904	0
<i>dont titre 2</i>	<i>335 839 436</i>	<i>0</i>
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	630 083 945	0
<i>dont titre 2</i>	<i>548 707 352</i>	<i>0</i>
<b>TOTAUX</b>	<b>2 961 542 950</b>	<b>0</b>
<b>SOLDE</b>	<b>2 961 542 950</b>	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	1 747 889 349	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	600 723 954	0
<i>dont titre 2</i>	<i>335 839 436</i>	<i>0</i>
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	626 748 647	0
<i>dont titre 2</i>	<i>548 707 352</i>	<i>0</i>
<b>TOTAUX</b>	<b>2 975 361 950</b>	<b>0</b>
<b>SOLDE</b>	<b>2 975 361 950</b>	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés rétablit les crédits de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » tels qu'ils avaient été adoptés par les députés.

Il vise à attirer l'attention de la représentation nationale et du Gouvernement sur la question du fléchage des aides aux projets alimentaires territoriaux (PAT).

Le corollaire de la mobilisation par l'État de nouveaux moyens financiers en faveur du développement des PAT doit être une nouvelle forme d'exigence concernant la valeur environnementale et sociale de ces projets. En effet, il convient de s'assurer que les PAT promeuvent toutes les formes d'agroécologie et contribuent de manière effective à une transition agroécologique alimentaire, ainsi qu'à la justice sociale en matière d'accès à l'alimentation.

Rappelons que le développement des PAT figure parmi les sujets que nous défendons avec constance depuis trois ans au sein de l'Assemblée nationale. Pour la première fois, l'exécutif choisit d'inscrire lui-même ce sujet à l'ordre du jour de nos discussions. Nous réitérons l'intention qui nous anime et demandons, à travers cet amendement, de renforcer et améliorer le dispositif présenté par le Gouvernement.

Pour être recevable, cet amendement modifie les crédits de la manière qui suit :

- l'Action 08 du Programme 206 est abondée à hauteur de 100 000 euros (en AE et CP).
- les crédits de l'Action 01 du Programme 215 sont diminués à hauteur de 100 000 euros (en AE et CP).